



Avis de Soutenance

Monsieur Maximilien GUILBAUD FORN

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Le principe de sincérité du scrutin

dirigés par Monsieur Pierre ESPLUGAS

Soutenance prévue le **jeudi 19 décembre 2024 à 9h30**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle des thèses

Composition du jury proposé

M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Université Toulouse Capitole	Directeur de thèse
Mme Pauline TÜRK	Université Côte d'Azur	Rapporteur
M. Philippe BLACHÈRE	Université Jean Moulin Lyon 3	Rapporteur
M. Stéphane MOUTON	Université Toulouse Capitole	Examineur

Mots-clés : Sincérité, Scrutin, Régularité, Droit électoral, Élections,

Résumé :

Le principe de sincérité du scrutin détient une place particulière au sein du droit français. Il s'agit d'un principe cardinal et matriciel en droit électoral, employé classiquement par les juges électoraux, administratif, constitutionnel et judiciaire. Il est, à ce jour, le pilier du contentieux électoral, avec des sources éclectiques et une autonomie certaine. Pourtant, sa consécration constitutionnelle n'est effectuée qu'en 2018 : constat curieux, de prime abord, pour un principe cardinal. Toutefois, c'est en lien avec son manque de visibilité en droit. La sincérité du scrutin fait partie intégrante du processus électoral et elle est autonome et détient une subtilité. Cette subtilité est qu'elle permet de concilier la régularité du suffrage et la volonté de l'électeur, afin de préserver l'élection. En effet, dans le cadre du droit électoral, il est admis que l'idéal d'une élection parfaitement régulière est pratiquement inatteignable. Dès lors, les juges électoraux se concentrent moins sur l'éradication absolue des irrégularités que sur la prévention et la correction de celles qui exerceraient une influence significative sur le résultat.